

Annexe 2



POLE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET TERRITOIRES

DIRECTION DES ROUTES ET DES INTERVENTIONS  
TERRITORIALES

**Décision de fermeture**

En raison de *mauvaises conditions météorologiques*  
la route départementale n° *900 - Col de Serche*  
entre les PR *112+000 à 114+000*  
est interdite à la circulation de *tous les véhicules*.

en application de l'arrêté départemental n° DRIT - 912 - 2009 - AD.

Les services du Conseil général des Alpes de Haute Provence mettront en place la signalisation correspondante.

Fait, à *Digne les Bains*

Le, *15.03.2015*

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation,

Le Responsable de l'Unité Exploitation  
Service Coordination des Services Territoriaux

  
Fabrice HERMANT